

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1967)  
**Heft:** 74

**Artikel:** Soirée au coin du feu avec des volontaires pour le Vietnam  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1029171>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Soirée au coin du feu avec des volontaires pour le Vietnam

La Marche de la Paix progressait progressivement entre Lyss et Berne. Une caravane de la gauche, c'est toujours un caravansérail; on dénombreait les familles et les groupes, tout le spectre de la couleur qui s'étale de la non-violence pacifiste à la violence chinoise. Dans la colonne, quelques jeunes distribuaient un tract, caractères rouges sur papier jaune, titré : Appel du « Corps de volontaires civils pour le Vietnam ». Le texte rappelait que le Front national de libération déclarait en mars 1965 (citation) : « Si les impérialistes américains continuent à engager leurs troupes combattantes et celles de leurs satellites au Sud Vietnam et continuent à étendre la guerre au Vietnam du Nord et au Laos, le Front national de libération appellera les peuples de différents pays à envoyer des jeunes gens et des soldats au Vietnam du Sud pour se joindre à la population, afin d'annihiler l'ennemi commun ».

Les signataires du tract se disaient prêts à partir pour répondre, comme volontaires civils, à cet appel, déclarant notamment souhaiter que : « les dirigeants américains sachent que des femmes et des hommes de tous les pays sont prêts à subir le napalm et les bombes, au même titre que leurs frères et sœurs vietnamiens et à participer à la lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

La formule trahissait comme une vocation de martyr, mais aussi une volonté de lutte, à la fois un engagement et une hésitation sur le sens de cet engagement.

Qui donc étaient les membres de cette famille ? Nous avons passé une soirée à discuter avec eux.

## Efficacité

Ces engagés, il est des censeurs qui les condamnent au nom de l'efficacité. Le grief tient en ces mots : ces volontaires ne prouvent que leur bonne volonté; mais leur poids sur les événements est infinitésimal, proche de zéro; il y a longtemps que cette catégorie d'hommes a été classée et cataloguée : la race de ceux qui veulent vider la mer avec un coquillage.

Ce grief est sot. Qu'on nous explique d'abord ce qu'il faut entendre par efficacité ! Serait-ce de posséder le pouvoir d'influencer à soi tout seul les évé-

nements ? N'être qu'un individu et détenir au moment décisif la majorité absolue ?

Choisissez un point de vue réaliste ! Acceptez modestement de n'agir que dans votre rayon d'action, dans votre sphère nationale, dans votre cabane de charbonnier ! Quelle est, dans cette hypothèse réaliste, votre poids spécifique ? Pas inexistant, pas rien, mais de l'ordre de zéro virgule quelque chose. L'efficacité est donc toujours relative ou dérisoire. Certes, on ne saurait en conclure que tout égale tout, et que n'importe quel choix est sans importance, indifférent. Mais un engagement est qualifié autant par sa lucidité, sa sincérité que par son efficacité. L'efficacité des volontaires pour le Vietnam est de l'ordre de zéro virgule zéro, zéro (tant qu'il vous plaira !) quelque chose.

Ce n'est pas une raison pour ne pas entrer en matière, ouvrir la discussion, avec sympathie.

## La « Gazette de Lausanne » et le « Nouvel Observateur »

Comment, quand on habite le Gros de Vaud, a-t-on l'idée de partir pour les antipodes ?

Une jeune femme, apparemment pas de celles qui ont un vide à combler à tout prix, lit, dans la « Gazette de Lausanne », un communiqué A.F.P., laconique : un corps de volontaires se serait constitué en France, fort de cent cinquante engagés.

La majorité des lecteurs lisent, diagonalisent et passent à autre chose. Elle, écrit au journal, demandant qu'on lui communique, si possible, l'adresse de ce mouvement. Pas de réponse ! Elle insiste, par téléphone. La rédaction s'informe auprès de son correspondant parisien. Il ne sait pas. Dernière ressource : aller enquêter sur place, à Paris. Elle prend le train, mais Paris est vaste. Elle consulte une connaissance vaudoise qui, à Paris, rédige sa thèse complémentaire sur saint Augustin (qui enfant fut de la race de ceux qui veulent vider l'Océan avec un coquillage, si l'on en croit sa vie en images telle que la représente Gozzoli). Saint Augustin est un bon patron. On sait dans quelle rue le mouvement tient sa permanence; mais rien de plus, pas de numéros, pas d'adresse exacte. La rue est de moyenne longueur; il ne reste plus qu'à interroger tous les concierges. Enfin c'est

là ! Ou plutôt, c'était là, car la permanence du mouvement a été plastiquée; (mais oui, Paris a parfois des côtés province !) elle gîte maintenant à l'autre bout de Paris; cependant les responsables ont laissé la nouvelle adresse à leur ancien domicile. Y a plus qu'à prendre le métro, la liaison est établie.

Quelques semaines plus tôt, un autre jeune Vaudois entreprenait sur place les mêmes démarches. Mais il avait été mis sur la piste par le « Nouvel Observateur », qui répondit d'emblée, ce qui nous permet d'abrèger.

Nos Vaudois se retrouvèrent à Lausanne.

Leur longue patience enquêteuse a une signification. Qui se rend à Paris sur la foi d'un communiqué de cinq lignes ? Le Vietnam n'est pas pour eux un épisode quelconque de l'histoire contemporaine; même s'il est d'autres massacres (la contre-révolution indonésienne fut probablement une des plus sanglantes de l'histoire mondiale), même s'il est des famines, le Vietnam, en dehors de toute propagande, bouleverse prioritairement des jeunes de notre pays. C'est l'affaire d'une génération.

L'histoire contemporaine est devenue planétaire; on le répète partout comme un lieu commun. Cette histoire planétaire est faite d'événements qui transcendent des millions d'hommes, mais elle a aussi une réalité subjective; d'où ce vaudois porte-à-porte parisien. Etre réaliste, c'est le constater, comme un fait.

## Un engagement sincère

Un militaire suisse nous disait : mais les Américains, au Vietnam, ne font pas l'instant qu'une petite guerre. Ils n'engagent qu'une faible fraction de leur potentiel militaire; ah ! s'ils voulaient mettre le paquet !

L'injustice du conflit tient à cela : ces ménagements provisoires, cette escalade. La guerre vietnamienne offre les caractéristiques d'un passage à tabac : premier degré, deuxième, troisième; arrêt des bombardements pour cinq jours; reprise; les Etats-Unis décident du dosage sans plus de risques (malgré l'engagement de plusieurs centaines de milliers d'hommes et d'inévitables pertes humaines, douloureuses; malgré les dépenses colossales) sans plus de ris-

# Les déserteurs américains sont-ils refoulés par la Suisse ? Et en quelles circonstances ?

Depuis sa constitution en Etat fédéral, en 1848, la Suisse considérait qu'elle avait le droit et même le devoir d'accorder un asile aux déserteurs d'armées étrangères, et cela quels que fussent les motifs de leur fuite; elle en faisait une question de principe et considérait qu'il s'agissait d'un élément intangible de sa souveraineté nationale. Si un pays réclamait l'extradition d'un déserteur pour un crime de droit commun, on ne la lui accordait que sous la réserve explicite que le prévenu ne serait pas poursuivi pour désertion et que le tribunal ne tiendrait aucun compte de ce délit. A Genève, un déserteur français ayant été enivré et entraîné de l'autre côté de la frontière, la Suisse exigea et obtint qu'on le lui restituât. Malgré quelques fléchissements, cette ligne de conduite fut encore celle du XX<sup>e</sup> siècle; qu'on songe à l'afflux des déserteurs de toutes nations durant la guerre de 1914-1918.

Récemment, le « New York Times » a consacré des articles aux soldats américains stationnés en Allemagne qui désertent pour ne pas être envoyés au Vietnam; à deux reprises (16 et 29 mai), ce quotidien généralement bien informé a déclaré que la Suisse refoulait ces militaires et les livrait à la police allemande, laquelle, en vertu d'un accord, les remet à l'armée américaine. Quatre jeunes soldats auraient été récemment dans ce cas. De son côté, la « Welt-

woche » du 26 mai affirme qu'en janvier dernier, deux déserteurs ont été arrêtés dans la région du lac de Constance, après avoir franchi la frontière, et ont été livrés à la police allemande. Ces accusations, reprises lors de l'émission de télévision « Le point », n'ont suscité aucune réaction officielle. Le 31 mai seulement, le correspondant à Berne de la « Tribune de Genève » écrivit que le Département fédéral de justice et police n'avait aucune connaissance de ces faits ni même de la présence de déserteurs américains en Suisse; mais, relevait-il, « on reconnaît volontiers cependant que les services fédéraux n'ont peut-être pas connaissance de tout ce qui se passe dans les cantons ». En d'autres termes, Berne dément avoir livré des déserteurs mais n'exclut pas qu'une police cantonale ait pu le faire !

Ne conviendrait-il pas que des voix s'élèvent pour exiger du Conseil fédéral toute la lumière sur cette affaire et surtout une déclaration sans équivoques sur le devoir que la Suisse a d'offrir un asile aux déserteurs comme aux réfugiés politiques ? Car ce qu'il y a de frappant, c'est que si, au Département fédéral de justice et police, on a longuement expliqué au journaliste genevois la difficulté que l'on avait à différencier un déserteur d'un innocent touriste, personne ne s'est avisé de lui rappeler ce qu'avait été jusqu'à présent l'attitude de la Suisse en ce do-

main. Et la presse, à deux ou trois exceptions près, n'a manifesté aucune réaction. Il est vrai que ces militaires américains qui désertent pour ne pas aller au Vietnam sont un fort mauvais exemple; d'ailleurs, à défaut de la Suisse, la France ne leur offre-t-elle pas asile ?

Marc Vuilleumier

N.B. — La thèse de notre correspondant, qui suppose que les déserteurs avant d'avoir pu, dans les formes, demander à être mis au bénéfice d'un droit d'asile politique, auraient été refoulés, discrètement, par les gendarmes (de quels cantons ?) nous semble d'autant plus vraisemblable que, lors de la guerre d'Algérie, des refoulements eurent lieu selon le même procédé et des déserteurs furent livrés pour condamnation à la France. Des amis de l'Algérie, des juristes suisses durent même s'organiser pour tenter de mettre fin à ces procédés.

Comme Marc Vuilleumier nous pensons que des explications doivent être demandées au Conseil fédéral. Que l'on ne nous fasse pas croire que la Sûreté fédérale ignore ce que font en cette matière les Cantons ! Et de toute façon dans ces cantons-là, il y a des magistrats responsables pour répondre aux questions posées.

D. P.

ques nationaux que n'en court un tortionnaire qui règle un électrochoc.

Devant cette situation, que faire ? Protester par des meetings, faire circuler des pétitions, être un élément de l'opinion publique mondiale ? Mais la protestation verbale a ses limites; répétée, son efficacité s'éémousse. Et surtout, parfois, elle cesse d'être une fin pour devenir moyen : on dose les termes par précaution, on les renforce par propagande. Le Vietnam devient un thème, quelque chose comme la lutte contre le renchérissement.

D'où, chez les meilleurs, le besoin de ne pas jouer avec les mots, de ne pas tomber dans la résolutionnisme, de payer de leur personne, de s'engager physiquement.

La sincérité est indéniable : prêts à faire le saut. Certes les contingences reprennent vite le dessus. Tous les adhérents aux « Corps des volontaires » ne peuvent s'engager à partir. Certains ont des obligations immédiates : une femme, des gosses, qu'il faut faire vivre d'abord. (On pense à André Breton qui, en 1936, ne voulait partir pour l'Espagne en guerre « à cause, dit-il, d'une enfant, la mienne, qui venait de naître et qui n'eût eu aucun moyen de vivre sans moi »).

Les volontaires ne seront de surcroît que des volontaires civils : ainsi l'exige la législation suisse qui interdit de recruter des troupes sur notre sol pour le compte d'un pays étranger.

On ne coupe donc pas si facilement les attaches nationales. S'ils partaient, ce serait des volontaires suisses, brancardiers et non mitrailleurs. Mais ces contingences n'attachent pas la valeur de l'engagement pris.

Le problème est ailleurs. En fait, les volontaires resteront probablement longtemps encore au port. Le Nord-Vietnam ne semble pas pressé de faire appel à eux. La représentation du Nord, qui s'est installée à Paris, avec certains privilèges diplomatiques, prend connaissance avec satisfaction de ces dévouements, enregistre les listes, mais elle se dérobe derrière un sourire diplomatique et oriental quand les volontaires, valises bouclées, sollicitent des précisions sur les dates, sur la nature de l'aide.

Devant cette situation, que faire ?

### Réinventer

Pour ces volontaires en partance, mais qui restent à quai, la situation est difficile, comme pour des voyageurs qui ont déjà pris congé des amis qui les accompagnent au train; le convoi ne s'ébranle pas et le mouchoir qu'on voudrait agiter pend, flasque, au bout du bras.

Ils doivent donc réinventer sur place leur action. Leurs intentions, leurs hésitations, les choix possibles, ils en débattent en essayant d'éviter les pièges. Quels sont-ils ?

Ils peuvent intervenir, forts de leur engagement, pour solliciter des prises de position publique. Mais c'est une sorte de cercle vicieux. La peur du vide des mots les poussait à s'engager personnellement; puis, cet engagement étant pris, ils pensent être en mesure d'exiger, sans tomber sous le coup des critiques faciles, que des mouvements et des organisations prennent parti, votent des résolutions... qui souffriront pourtant du défaut, auquel ils furent les premiers si sensibles; elles ne seront que verbales. Pour échapper à ce verbalisme, il serait au moins nécessaire de pousser à s'exprimer des magistrats et des notables très en vue. Prudentes et pondérées, ces personnalités de la politique ou de l'économie se laisseront-elles bousculer ? Comment alors faire pression sur elles ? Sur qui compter pour cela ? Qui est ami ? qui est ennemi ? qui est un mou ? un dur ?

Les volontaires pour le Vietnam n'en sont pas encore à ces recensements-là; le mouvement est récent; il faut d'abord qu'il s'organise; les responsables pensent premièrement à des choses pratiques; par exemple, comment acquérir une fonction qui les rendent, au Vietnam, utilisables, si jamais ils partent. Cet été, ils s'astreindront tous à suivre des cours de formation sanitaire. Mais on pressent comme un danger que le mouvement, une fois ces préparatifs achevés, secrète sa propre raison d'être en se cherchant, sur place, des opposants déclarés traîtres à la cause.

Pour éviter ce piège, les responsables songent aux moyens d'établir une liaison avec les forces qui aux Etats-Unis mêmes luttent pour la paix. Déjà ils ont eu la possibilité d'être interviewés pour une chaîne de télévision américaine. Dans cette direction, ils aime-

raient agir au maximum. Mais, nouvelle difficulté : les Américains, même de gauche, même opposés à la politique de Johnson, se ferment quand ils lisent des phrases telles que celle-ci : « Nous sommes révoltés par les supplices et le génocide que les U.S.A. font subir au peuple vietnamien ». Ces Américains, nous les avons entendus, luttent pour freiner l'escalade, pour éviter la guerre totale. Si on accuse leur pays d'appliquer, dès maintenant, la politique qu'ils espèrent empêcher, ils n'entendent là qu'un langage extrémiste; ils se butent; nous ne les aidons pas.

Si le départ pour le Vietnam, qui devait être l'acte pur et indiscutable n'est pas possible, comment alors agir sans verbalisme, comment ne pas dévier en secrétant des résistances qu'ensuite on s'occupera à vaincre, longuement, comment parler à la fois le langage de la paix et celui du volontariat ? Tels sont les pièges.

Les responsables du « Corps civil » en parlent très librement. C'est une des marques de leur sincérité.

### Les chances de la paix

Le fait même qu'ils se sont engagés avec plusieurs centaines de Français, d'Italiens, de Hollandais et qu'ils ne partent pas semble être la meilleure preuve que la paix est possible, encore.

Car il est clair que le mot « volontaire » n'a pas le même sens dans un pays démocratique qu'en U.R.S.S. ou en Chine. Si les volontaires russes ou tchèques devaient partir pour le Vietnam, ce ne pourrait être qu'avec l'approbation du gouvernement de leur pays; et l'internationalisation du conflit serait quasi certaine.

L'on ne désire pas au Nord, pour l'instant, des volontaires européens, c'est qu'on ne désire pas non plus de volontaires de l'Est, c'est qu'on se refuse, malgré la dureté des bombardements américains, à généraliser le conflit.

Les volontaires occidentaux sont, en étant forcés de rester sur la touche, la preuve la meilleure que la paix n'est pas une chimère. La prudence du Vietnam Nord laisse encore une chance à la diplomatie. Les Etats-Unis le comprendront-ils ?

## Jean-Paul Samson: la défaite du moraliste

### Ecrire, est-ce pécher ?

Trente-septième et dernier cahier de « Témoins » publié par Michel Boujut, « Journal de l'An Quarante » n'est peut-être pas ce qu'en un jargon hérité du système corporatif on appelle encore aujourd'hui un chef-d'œuvre. Non que Jean-Paul Samson ne sache écrire : élégante souvent, toujours d'une rare correction, sa prose parfois ne manque pas de vigueur. Mais son langage — passez-moi la métaphore — souffre d'une rétentation de conscience. L'écrivain ne doit pas s'adorer dans ses mots : ce culte qu'il se rend à lui-même est grotesque. Mais s'ensuit-il qu'il lui faille éprouver de la honte à écrire ? A l'individu de choisir : ou l'écriture, acte gratuit, est un péché, ou c'est un moyen de manifester l'humain tout comme un autre. L'humilité paralyse le scribe. Comme un bon ouvrier au clair sur ses pouvoirs, qu'il lui suffise de la modestie. Samson se demande : m'appartient-il, en ce moment, à ce sujet, d'user de ma plume ? On a envie de lui souffler : ne vous gênez pas, faites comme chez vous, une besogne en vaut une autre.

### Le dernier des justes

« Journal de l'An Quarante », outre le portrait de l'auteur, brosse celui du peuple au sein duquel il a des

décennies vécu : le nôtre. Ni grossière caricature à la française, du genre à faire se gaudir le Tout-Paname, ni peinture d'icône destinée à réchauffer l'âme des indigènes, c'est bien d'un portrait qu'il s'agit : le modèle s'y reconnaît. Moins de calme que de placidité, moins de sang-froid que de glace dans les veines, voilà qui nous confère autant de vertus que de vices. On a les défauts de ses qualités. A moins que ce ne soit l'inverse...

Mais là n'est pas l'essentiel. Dans ce tableau d'époque, figure au premier plan le peintre. Cet ensorcelé de la pureté, quel pathétique personnage ! Libertaire, il a le fascisme en horreur : mais il abomine la guerre tout autant. De deux maux absolus allez choisir le moindre ! Sa haine du totalitarisme est si forte qu'il voudrait que ses procédés ne soient jamais employés par ses ennemis. Knut Hamsun, auteur de « La faim », applaudit à l'invasion nazie de la Norvège. Une démocrate zurichoise s'exclame : « Er hat seinen Namen auf ewig ruiniert. » L'attitude de Knut Hamsun, certes, Samson la juge ignoble. Pourtant il proclame son « refus total de totalitairement abaisser une œuvre sous prétexte d'événements. » Réplique généreuse à ceux qui ont l'exécution facile. Mais ce libéralisme en définitive profite à l'adversaire. Quels sont les gens qui aujourd'hui s'efforcent de réhabi-

liter Louis-Ferdinand Céline ? Des professeurs de rhétorique, appréciant une œuvre dont le contenu est celui de la poche à fiel ? Il se peut bien. Mais ce sont d'abord des mépriseurs d'hommes, des nostalgiques du fascisme, en Suisse comme en France. A la postérité de décider si le Panthéon peut s'ouvrir à des Hamsun ou des Céline : nous décidons pour notre temps. Jean-Paul Samson précisément n'entend pas être de son temps. Il a voulu prendre parti contre l'Histoire, en laquelle il voit comme un avatar de Dieu, nouveau Moloch anthropophage. Il a beau quelquefois douter de son choix : à se cantonner dans le désespoir lucide, quelle cause a-t-il embrassée ? Celle de l'Homme, dit-il. Mais cette majuscule aussi renvoie à Dieu, comme le son que rend cette maxime : il faut ne pas « déroger de ce qu'il peut y avoir d'inhumain dans (mon) zèle — ou dans (mon) essence. » Cher Jean-Paul Samson, sachiez-vous que, ce disant, vous qui ne croyiez pas en la divinité, vous commettiez une usurpation de fonctions ? A se distancer à ce point de ses semblables, c'est sur les prérogatives célestes qu'on empiète. Mais voici : vous étiez un juste, ce cœur rongé malignement par l'absolu, cet homme qui refuse l'homme au nom de l'idée qu'il s'en fait.

Cherpillod